

Résumé des mandats
Réunion du Congrès de la CLASSE
Tenue les 4 et 5 février au cégep Saint-Laurent

Ordre du jour

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal du Congrès du 22 janvier 2012
 - 1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures
- 2.0 Accueil des associations membres de la CLASSE
- 3.0 Bilan
 - 3.1 Comités et Conseils
- 4.0 Plan d'action
- 5.0 Revendications
- 6.0 Femmes
- 7.0 Finances
- 8.0 ASSÉ
- 8.1 AEMSS-UQO
- 9.0 Élections
 - 9.1 Comités et Conseils
 - 9.1.1 Présentation
 - 9.1.2 Plénière
 - 9.1.3 Scrutin
- 10.0 Avis de motion
 - 10.1 Dépôt des avis de motion
 - 10.2 Traitement des avis de motion
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée

Procès-verbal

1. L'adoption du procès-verbal du Congrès du 22 janvier 2012.

Accueil des associations membres de la CLASSE

1. Que la CLASSE reconnaisse l'adhésion des associations étudiante suivantes :
 - AECSF (Association étudiante du cégep de Saint-Félicien)
 - AECA (Association étudiante du cégep d'Alma)
 - AEGUM (Association étudiante de géographie de l'Université de Montréal)
 - AÉÉH-UL (Association des étudiantes et étudiants d'histoire de l'Université Laval)

Plan d'action

1. Que la CLASSE supporte le projet vidéo sur la grève étudiante;
Que l'on invite les cinéastes dans les différentes instances et actions de la CLASSE à moins d'une demande contraire.
2. Que la CLASSE invite les associations qui tiendront un vote d'ici le 20 février à ajuster le plancher de grève en vue d'un déclenchement de la grève le 20 février.
3. Que les associations locales affiliées aux fédérations étudiantes soient invitées à participer à la CLASSE.
4. Qu'un Comité de réflexion ouvert auquel toute personne membre de la CLASSE pourra se joindre à tout moment soit immédiatement mis sur pied pour réfléchir aux solutions possibles en cas de négociation à huis-clos de la part des fédérations étudiantes avec le gouvernement.
5. Que soient produit et diffusé du matériel d'information dans le but d'informer la population étudiante des agissements passés des fédérations étudiantes et du danger d'une entente de fin de grève négociée par la tête dirigeante du mouvement étudiant à l'insu des étudiantes et étudiants ainsi que de promouvoir la démocratie directe et le syndicalisme de combat.
6. Que du matériel d'information soit produit immédiatement afin de dénoncer l'impôt post-universitaire (IPU), l'abolition des crédits d'impôt et le remboursement proportionnel au revenu.
7. Que la CLASSE affirme définitivement son indépendance face aux partis et aux député-e-s, et qu'elle refuse toute collaboration avec ceux-ci et celles-ci;
Que la CLASSE ne fasse aucune sortie publique avec des partis politiques ou des député-e-s;
Que la CLASSE ne participe à aucun événement organisé par un parti politique ou des député-e-s.
8. Qu'aucun ni aucune élu-e de la CLASSE n'occupe de poste au sein d'une organisation politique parlementaire québécoise ou canadienne.
9. Que la CLASSE critique publiquement toutes les manœuvres de toute organisation étudiante nationale visant à marginaliser la frange combative du mouvement étudiant, à négocier une entente avec le gouvernement à l'insu des étudiantes et étudiants ou à mettre fin à la grève en recommandant une entente sans avoir consulté au préalable les assemblées générales.
10. Que la CLASSE ne collabore pas avec la FEUQ tant qu'elle n'aura pas pris position en faveur de l'entente minimale telle qu'adoptée au Rassemblement national étudiant (RNE).
11. Que la collaboration avec les autres organisations nationales soit définie comme suit : L'élaboration ou la participation à tout projet commun sans l'accord préalable du Congrès.
12. Que l'organisation d'actions locales soit encouragée le jour de l'atteinte du plancher, du déclenchement ou de la tombée en grève des associations locales;
Que des manifestations régionales soient organisées trois jours après la tombée en grève de la majorité des associations locales dans leurs régions
Que la manifestation du 23 février soit déplacé à Montréal;
Que la semaine du 20 février soit consacrée à des actions régionales coordonnées;
Que la CLASSE organise une grande manifestation le 1^{er} mars à Québec.

13. Que la CLASSE organise une action contre la hausse des frais de scolarité dans une perspective féministe, possiblement en collaboration avec des organisations alliées dans la semaine du 5 mars.

14. Que le prochain Congrès de la CLASSE ait lieu le samedi 18 février 2012;
Qu'à compter du déclenchement de la grève générale il y ait un Congrès à chaque fin de semaine;
Que les Congrès soient préférablement d'une durée d'une seule journée.

Revendications

1. Que les associations membres de la CLASSE se consultent sur l'assurance-qualité en éducation.

Femmes

1. Que chaque association membre de la CLASSE informe ses membres de la vacance des postes au Comité femmes et la possibilité de s'y impliquer.

Élections

1. L'élection de Maxime Cardinal Lemieux au Comité information.
2. L'élection de Jérémie Bédard-Wien au Comité maintien et élargissement de la grève.
3. L'élection de Keena Grégoire au Comité maintien et élargissement de la grève.
4. L'élection d'Alexis Blanchard-Méthot au Comité maintien et élargissement de la grève.